



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/3-journees-d-etude-sur-les-abus.html>

# **3 journées d'étude sur les abus sexuels, Liège**

- Agenda -

Date de mise en ligne : jeudi 8 décembre 2011

---

**La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)**

---

### Paroles d'Enfants asbl organise 3 journées d'étude sur les abus sexuels

**Première journée : Liège, le 27 octobre 2011**

#### **L'inceste : pourquoi le drame arrive**

Lorsqu'un inceste est dévoilé, l'incrédulité et l'incompréhension sont souvent de mise. Pour dépasser l'horreur et l'effroi qu'inspire cette situation et être en mesure de venir en aide à la famille, il s'agit pour le professionnel d'être porteur d'une connaissance et d'une compréhension des dynamiques incestueuses. Comment un être humain en arrive-t-il à s'en prendre sexuellement à son enfant ? Comment se fait-il que l'entourage n'ait rien remarqué ? Pourquoi l'enfant ne s'est-il pas opposé ?

**Deuxième journée : Liège, le 10 novembre 2011**

#### **Mieux comprendre ce que vivent les victimes d'abus sexuels**

Que vit un enfant victime d'abus sexuel, enfermé dans le secret, manipulé par un adulte qui disait l'aimer ? Quelles sont les conséquences sur son estime de lui, son image de lui, sa façon d'être en relation avec les autres, sa sexualité, son rapport au corps ? Quels sont les symptômes qui doivent attirer l'attention du professionnel ? Comment peut-on alléger les séquelles à court, moyen et long terme des abus subis ? Enfin, quels sont les facteurs de résilience qui vont aider la victime à s'en sortir ?

**Troisième journée : Liège, le 8 décembre 2011**

#### **La reconstruction du lien après l'inceste est-elle possible ?**

En tant qu'intervenants il nous est régulièrement demandé d'organiser, à la demande de l'auteur, du parent non protecteur et/ou de l'enfant lui-même, une reprise de contact entre l'enfant abusé et son parent abuseur ou son parent non protecteur. Si cette demande peut choquer le professionnel qui se souvient des faits abusifs, il ne peut pourtant se contenter d'une prise de position idéologique sur ce sujet. Comment réfléchir collectivement à cette décision ? En prenant en compte quels facteurs ? Quels sont les risques d'une reprise de contact ? Quelles difficultés peuvent émerger si l'on refuse des contacts à une victime qui les souhaite ? Quel sens peut-on donner à ces rencontres (ou à l'absence de rencontre) ? Quel est le travail à réaliser en amont avec l'auteur pour que cela profite à l'enfant ?

Pour plus de précisions, voyez le site de [Yapaka](#).